

DEC143311DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thierry KIRAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7170 intitulée Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie Economie et Science Politique

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7170, intitulée « Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique », dont la directrice est Madame Dominique MEDA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry KIRAT, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry KIRAT, délégation est donnée à Monsieur Emmanuel HENRY, Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry KIRAT et de Monsieur Emmanuel HENRY, délégation est donnée à Madame Sabine MONTAGNE, Chargé de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2014

La Directrice d'unité
Dominique MEDA